

REPUBLIQUE FRANCAISE
MINISTERE DE L'INTERIEUR, DE L'OUTRE-MER ET
DES COLLECTIVITES TERRITORIALES
DIRECTION GENERALE DE LA POLICE NATIONALE
DIRECTION CENTRALE DE LA SECURITE PUBLIQUE

PROCES-VERBAL

PV n° 00629/2023/002680

COMMISSARIAT DE POLICE DE
GIVORS

1, RUE PIERRE SEMARD
69700 GIVORS

Tel : 04 72 49 26 50

Code INSEE : 69091

P. V. : n°2023/002680

AFFAIRE :

C/X SE DISANT ROBERT
XAVIER

OUTRAGE ET MENACES A
PCMSP

OBJET :

AUDITION PLAINTE de M.
CROSARA Baptiste, Brigadier
de police municipale à GIVORS

L'an deux mil vingt trois,
Le seize octobre, à seize heures vingt quatre

Nous, EMILIEN MAROTEL
CAPITAINE DE POLICE
En fonction CSP GIVORS SU

OFFICIER DE POLICE JUDICIAIRE en résidence à GIVORS

--- Nous trouvant au service,
--- Poursuivant l'enquête de flagrance,
--- Vu les articles 53 et suivants du Code de procédure pénale, ---

---Entendu la personne dénommée ci-dessous qui nous déclare.---

--- SUR SON IDENTITE :

"Je me nomme CROSARA Baptiste

Je suis né le 03/11/1988 à STRASBOURG (BAS RHIN).

Je suis de nationalité FRANCAISE.

Je suis POLICIER MUNICIPAL.

Je suis domicilié PL CAMILLE VALLIN à GIVORS 69700 (RHONE)

Précisions : Mairie.

Mon numéro de téléphone personnel est le 04. 72. 49. 18. 02.

Je ne consens pas à recevoir de la Justice et par voie électronique des avis,
convocations et autres documents en lien avec cette procédure."---

---SUR SES DROITS : ---

---Je prends acte des dispositions de l'article 10-2 du code de procedure pénale
modifié, à savoir que j'ai le droit : ---

---1°: D'obtenir la réparation de mon préjudice, par l'indemnisation de celui-ci ou par
tout autre moyen adapté, y compris, s'il y a lieu, une mesure de justice
restaurative.---

---2° : De me constituer partie civile soit dans le cadre d'une mise en mouvement
de l'action publique par le parquet, soit par la voie d'une citation directe de l'auteur
des faits devant la juridiction compétente ou d'une plainte portée devant le juge
d'instruction.---

---3°: D'être, si je souhaite me constituer partie civile, assisté d'un avocat que je
peux choisir ou qui à ma demande, est désigné par le bâtonnier de l'ordre des
avocats près la juridiction compétente, les frais étant à la charge des victimes sauf
si elles remplissent les conditions d'accès à l'aide juridictionnelle ou si elles
bénéficient d'une assurance de protection juridique

---4°: D'être aidé par un service relevant d'une ou de plusieurs collectivités
publiques ou par une association conventionnée d'aide aux victimes.---

Signé électroniquement
par EMILIEN
MAROTEL 1350471

---5° : Devsaisir le cas échéant, la commission d'indemnisation des victimes d'infractions, lorsqu'il s'agit d'une infraction mentionnée aux articles 706-3 ou 706-14 du présent code.---

---6° : D'être informé sur les mesures de protection dont je peux bénéficier, notamment les ordonnances de protection prévues au titre XIV du livre Ier du Code Civil. Les victimes sont également informées des peines encourues par les auteurs des violences et des conditions d'exécution des éventuelles condamnations qui pourraient être prononcées.---

---7° : Pour les victimes qui ne comprennent pas la langue française, de bénéficier d'un interprète et d'une traduction des informations indispensables à l'exercice de leurs droits.---

---8° : D'être accompagné, à ma demande, à tous les stades de la procédure, par mon représentant légal et par la personne majeure de mon choix, sauf décision contraire motivée prise par l'autorité judiciaire compétente.---

---9° : De déclarer comme domicile l'adresse d'un tiers, sous réserve de l'accord exprès de celui-ci.---

---SUR LES FAITS:---

-- Je suis brigadier au sein de la police municipale de GIVORS, ---

---"Ce jour, j'étais en service et plus précisément en sécurisation devant le collège Pau Vallon situé rue Renée Peillon sur la commune de Givors. J'étais en compagnie de l'agent EL HAYEL qui fait partie de mon équipage, mais également du second équipage Police Municipale composé des agents FLAMAND et ALI AHMED.---

---Nous étions tous les quatre en dehors du véhicule en statique devant le collège.---

---J'ai constaté qu'un individu circulait sur une trottinette électrique en plein milieu de chaussée et se dirigeait en notre direction. Il était accompagné d'un chien type molosse, américain staff de couleur blanc/brun, non attaché et non muselé, il le suivait en courant à côté de lui.---

---Arrivé à notre hauteur, nous lui avons demandé de bien vouloir attacher son chien. L'individu a continué sa route sans s'arrêter et nous a invectivé en nous regardant "SALOPES, MON CHIEN NE PARLE PAS AUX SALOPES."---

---Les deux équipages avons regagné notre véhicule afin de procéder au contrôle de cet homme. Nous suivions le premier équipage Police Municipale qui est parvenu à stopper l'individu après avoir activés nos avertisseurs sonores et lumineux, nous étions peu avant le rond point, à environ 200 mètres du collège en direction de Loire sur Rhône, sur la rue du 08 mai 1945.--

---J'étais en position de chauffeur. Nous avons mis pied à terre afin d'aider mes collègues au menottage de l'individu. L'agent FLAMAND s'est occupé d'attacher le

chien à un poteau pour des raisons de sécurité.---

---Je précise que lors de son interpellation, l'individu sentait fortement l'alcool et avait des problèmes d'élocution.---

---Nous avons réussi à le placer sans incident dans le véhicule et avons constaté qu'il saignait légèrement d'un doigt de la main. Il nous a déclaré que ce n'était pas à cause de notre interpellation.---

---Je précise que certains agents étaient porteurs d'une caméra piéton et qu'elles ont été déclenchées au moment des faits.---

---L'individu a été transporté au commissariat de Givors après avis, par l'équipage interpellateur.---

---Concernant le chien, nous avons pu l'identifier, il est à son nom. Nous avons avisé puis attendu la SPA qui a pris en charge l'animal afin de le placer à Brignais. Quant à la trottinette, nous l'avons prise en compte puis remise dans vos services.---

--- QUESTION : Je vous informe que la personne interpellée se nomme ROBERT

Xavier, souhaitez vous déposer plainte contre ce dernier ?---

--- REPONSE: Oui je souhaite déposer plainte contre M. ROBERT Xavier pour les faits mentionnés ci-dessus,---

---Je n'ai rien de plus à ajouter.---

---Vu l'article 10-5 du Code de Procédure Pénale, l'évaluation personnalisée du déclarant a été réalisée ne faisant apparaître aucun besoin de mesures spécifiques de protection au cours de la présente procédure pénale.---

---Conformément aux dispositions de l'article 15-3 du même code, vous me remettez le récépissé de dépôt de plainte ainsi que le copie de mon procès-verbal de dépôt de plainte.---

---Je suis avisé(e) que je serai informé(e) par Monsieur le Procureur de la République de la suite réservée à ma plainte que dans le cas où l'auteur des faits serait identifié.---

---Je prends acte que pour toute déposition inexacte ou mensongère le Code Pénal prévoit les peines suivantes : pour l'escroquerie (art.315-1 du Code Pénal) 5 ans d'emprisonnement et 375 000 euros d'amende. Pour toute dénonciation mensongère (art.434-26 du Code Pénal), 6 mois d'emprisonnement et 75 000 euros d'amende.---

---Je prends acte que les informations me concernant collectées dans le présent procès-verbal peuvent être enregistrées et utilisées dans un traitement de données à caractère personnel de la Police Nationale. Je peux donc obtenir communication de ces données, ainsi que, en cas d'erreur, leur rectification et leur suppression. Ces droits s'exercent indirectement par l'intermédiaire de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL), 8 rue Vivienne PARIS CEDEX 2.---

---Je n'ai rien de plus à ajouter. »---

---Après lecture faite, le déclarant, la déclarante, persiste et signe avec Nous le présent procès-verbal.---

OFFICIER DE POLICE
JUDICIAIRE

L'intéressé

